



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2021

Nombre de membres composant le Conseil : 28
Présents :21
Absents : 7
Pouvoirs : 6

L'an 2021, le mercredi 10 février, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique Salle du conseil, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 02 février 2021.

Sont présents : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Absents donnant pouvoir :

MANDANT	MANDATAIRE
Christian BRONDOLIN	Hélène GENTE
Emmanuelle AZARD	Virginie ARTERO
Bruno LAQUAY	Philippe PIGNET
Gérard BERAUDIER	Eric BRUCHET
Paula EIDENWEIL	Dimitri FARRO
Marie DUCHER	Emmanuel SAMBAIN

Absent excusé sans procuration : Jordan RISSO

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme Virginie ARTERO et m. Johan RAMERO sont désignés pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame le Maire, la séance est ouverte à 18h35

Mme le Maire souligne la mise en place de la salle qui respecte la distanciation et remercie les élus pour le port du masque.

Mme ANDREIS intervient pour demander que chaque personne garde constamment le masque

Mme le Maire propose de laisser libre choix à chacun de l'enlever lors d'intervention orale

En préséance Madame le Maire fait un point d'information sur la situation sanitaire COVID, les centres de vaccinations, les dépistages mis en place et la situation en EHPAD.

01 Demande de séance à huis clos

Compte tenu de la crise sanitaire du COVID19 et des recommandations du conseil scientifique afin de limiter la propagation du virus et d'assurer la sécurité des personnes il est demandé d'organiser la présente séance du conseil municipal à huis clos.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

Décide le huis clos de la session du conseil municipal de ce jour

✚ Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 09 décembre 2020 ;

M PLATON sollicite 2 rectifications :

Rapport n°8 remplacer le mot « administrés » par celui de « citoyen »

Rapport n°16 supprimer le mot « éolien »

Mme le Maire soumet au vote ces changements au procès-verbal du 09/12/2020

A l'Unanimité des membres la demande de M PLATON est acceptée et les modifications seront faites

A ANDREIS demande au Rapport n°21 :

Si les élus pourront avoir un retour sur les problèmes de « vol d'eau » et de fuite ?

Mme le Maire confirme qu'APE fera un retour à la collectivité et que celui-ci pourra être communiqué

T PLATON souhaiterait que le compte rendu des décisions du Maire soient jointes au PV

Mme le Maire rappelle que le compte rendu des décisions du Maire est joint au dossier du conseil municipal

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

✚ Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2020 ;

Aucun débat

Vote à la Majorité

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER).

Par 1 abstention : Thierry PLATON.

02 Avenants n°3 aux conventions de gestion avec la Métropole

Afin d'assurer la continuité de l'exercice de la compétence et une gestion de proximité, il convient de prolonger d'un an la durée des conventions de gestion suivantes :

- Eau Pluviale
- Aires, Parcs de stationnement

Les compétences « Tourisme » et « Défense extérieure contre Incendie » étant réattribuées totalement à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

Approuve les avenants n°3 aux conventions de gestion au titre de la compétence « Eau Pluviale » et « Parcs, Aires de stationnement » entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Mallemort ;

Autorise Madame le Maire à signer lesdits avenants ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes des démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

03 Délégation de fonction et de signature à M Allegrini / Dossier Gente

Délégation de fonction et de signature à M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint, dans le cadre de l'instruction de la demande de déclaration préalable N°01305320P0126 au nom de M. GENTE Pierre et de la signature de l'arrêté - Article L 2122-18 du CGCT. Afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt sur ce dossier, Madame le Maire entend mettre en œuvre l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme et déléguer son pouvoir de délivrance des autorisations d'urbanisme pour la déclaration préalable N°01305320P0126 à son premier adjoint.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 22 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Thierry PLATON.

Par 5 Abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER).

Désigne M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, pour prendre la décision relative à la déclaration préalable N°01305320P0126,

Précise que cette délégation de fonction à M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, intervient dans le cadre global de l'instruction de la demande de déclaration préalable N°01305320P0126 déposé en date du 18/12/2020 au nom de M. GENTE Pierre pour la réfection de la toiture d'un bien situé 45 rue Gérard Philippe

Indique que la délégation de fonctions à M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, comprend la délégation de signature :

Des actes préparatoires à la décision,

De l'arrêté de décision,

De l'ensemble des actes et correspondances relatifs à l'instruction du dossier

La signature de M. Antoine ALLEGRINI sera précédée de la mention « *par délégation du Conseil Municipal* ».

Acte que M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, aura en charge la gestion des crédits inscrits au budget de la commune et correspondant aux matières énumérées au paragraphe ci-dessus.

A ce titre, M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, pourra engager les dépenses afférentes et signer les bons de commande nécessaires.

04 Délégation de fonction et de signature à M Allegrini / Dossier Mazerat

Délégation de fonction et de signature à M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint, dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire N°01305320P0047 au nom de M. MAZERAT Hugo, pacsé avec Melle GENTE Léa, et de la signature de l'arrêté - Article L 2122-18 du CGCT. Afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt sur ce dossier, Madame le Maire entend mettre en œuvre l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme et déléguer son pouvoir de délivrance des autorisations d'urbanisme pour le permis de construire N°01305320P0047 au 1^{er} adjoint.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 22 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Thierry PLATON.

Par 5 Abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER).

Désigne M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, pour prendre la décision relative à la demande de permis de construire N°01305320P0047,

Précise que cette délégation de fonction à M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, intervient dans le cadre global de l'instruction de la demande de permis de construire N°01305320P0047 déposé en date du 23/12/2020 au nom de M. MAZERAT Hugo pour la construction d'un bâtiment agricole quartier Vergon Nord

Indique que la délégation de fonctions à M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, comprend la délégation de signature :

Des actes préparatoires à la décision,

De l'arrêté de décision,

De l'ensemble des actes et correspondances relatifs à l'instruction du dossier

La signature de M. Antoine ALLEGRINI sera précédée de la mention « *par délégation du Conseil Municipal* ».

Acte que M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, aura en charge la gestion des crédits inscrits au budget de la commune et correspondant aux matières énumérées au paragraphe ci-dessus.

A ce titre, M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, pourra engager les dépenses afférentes et signer les bons de commande nécessaires.

05 Prise de part de la SAEM dans une société de coordination

La SAEM de Mallemort envisage d'adhérer à une société anonyme de coordination destinée à répondre aux obligations de la loi ELAN. La société de coordination prend la forme d'une société anonyme coopérative à capital variable, régie par les dispositions de l'article L. 423-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La SAEM de Mallemort envisage de souscrire un montant estimé à 10 000 euros au capital de la SAC.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

Approuve la prise de parts de la SAEM de Mallemort dans le capital de la société de coordination en cours de constitution, pour un montant estimé de 10 000 € ;

Autorise les représentants au conseil d'administration de la SAEM de Mallemort à voter en faveur de ce projet.

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes des démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

06 Bilan annuel de la CCA

Selon l'article 46 de la loi n°2005-102 , la CCA doit présenter en séance du Conseil Municipal son bilan annuel. Celui-ci comporte d'une part un bilan des actions conduites au titre de l'accessibilité et propose d'autre part des axes d'amélioration et des actions à mettre en place sur le territoire de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Ghislaine GUY

Le Conseil Municipal,
(pas de vote)

Prend Acte de la présentation du rapport annuel 2020, présenté par la Commission Communale d'Accessibilité

07 Modification des membres de la CCA

Par délibération n°2020-049-SG du 15 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé la création et la nomination des membres composant la Commission Communale d'Accessibilité.

Depuis plusieurs personnes ont souhaité intégrer cette commission de travail alors que d'autres, par obligation professionnelle ou personnelle, ont fait la demande de la quitter.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Ghislaine GUY

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

Approuve et Arrête la liste des membres de ladite commission, comme indiqué ci-dessous ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes des démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Représentants de la commune :

Mme Hélène GENTE, Maire et Présidente de droit
Mme Ghislaine GUY en qualité de Vice-présidente
Mme Stéphanie COLENO
Mme Hélène JANE
M. Thierry PLATON
M. Dimitri FARRO

Représentants d'associations, professionnels aux personnes handicapées :

Mme Isabelle ALANIC – Hypnothérapeute – Médecine chinoise
Mme Cyrielle CAPELLA - Enseignante en activités adaptées
Mme Chantal CHEVAUCHE-NIOX – Association Rétina
M. Christian DESCAVES – APF France Handicap
M. Dominique GENTY - Président du Tennis Club
M. Michel JANCLOES – Médecin en retraite
M. Maxime MENDELSON – Pharmacien

Représentants d'autres administrés :

M. Rémi BAQUE
Mme Zoulika LAMALAM
M. Germinal SANCHEZ

08 Subventions aux associations pour l'année 2021.

*Ne prennent pas part au débat ni au vote Mmes POURCIN, JANE et Mrs, PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), CASTAGNE, BONINO, RAMERO, PLATON et.

Les subventions se définissent comme des contributions (financières, matérielles ou en personnel) allouées par les autorités administratives (exemple : une commune) ou par des organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial (exemple : le transport de personnes), dans un objectif d'intérêt général à des personnes morales de droit privé pour la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, le développement d'une activité ou le financement global de l'activité d'un organisme bénéficiaire qui en est à l'origine.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 18 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (**sans la procuration Gérard BERAUDIER**), Vincent DAVAL, Mauricette AGIER, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER).

Approuve le montant et la répartition des subventions octroyées aux associations pour l'année 2021 telles que présentées,

Autorise Madame le Maire à signer les conventions et tout acte concourant au versement de ces subventions,
Inscrit les crédits correspondants, au budget principal 2021 au chapitre 65, compte 6574.
Le tableau ci-après présente la liste des associations et le montant de subvention proposé ;

ASSOCIATIONS	2021	PROJET 1	PROJET 2	TOTAL SUBVENTION 2021
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
ACADEMIE DES LOISIRS	750 €			750 €
AEROMODELISME	998 €			998 €
ATHLETIC CLUB	1 725 €			1 725 €
ATTITUDE ECOLE DE DANSE	2 565 €			2 565 €
BADMINTON	2 525 €	500 €		3 025 €
BASKET CLUB	400 €			400 €
OLYMPIQUE MALLEMORTAIS	9 662 €	2 000 €		11 662 €
GYM VOLONTAIRE	1 369 €			1 369 €
MDPH (handball)	7 070 €			7 070 €
JUDO JU JITSU	3 530 €			3 530 €
PIEDS FADAS	600 €			600 €
PESCADOU	1 686 €	580 €	580 €	2 846 €
TENNIS CLUB	4 150 €			4 150 €
ARCHERS DE MALLEMORT	2 534 €			2 534 €
UNSS	400 €			400 €
MALLEMORT VOLLEY BALL	400 €			400 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES				
DURANCE EN COEUR	1 395 €			1 395 €
ECOLE DE MUSIQUE	4 321 €			4 321 €
MUTONA	350 €			350 €
SALON DE PEINTURE	1 500 €			1 500 €
SIAN D'AQUI	1 240 €	6 500 €	1 000 €	8 740 €
ORFEE PRODUCTION	950 €	1 500 €	1 000 €	3 450 €
LES ECOLES				
COOP ESPELIDO	1 096 €			1 096 €
COOP JOLIOT CURIE	1 096 €			1 096 €
COOP CAMILLE CLAUDEL	1 608 €			1 608 €
COOP FREDERIC MISTRAL	2 710 €			2 710 €
PATRIOTIQUES				
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	550 €			550 €
FNACA	550 €			550 €
SOUVENIRS Français	550 €			550 €
DIVERS				
AMICALE DU PERSONNEL	10 840 €			10 840 €
MALLEMORT ENTREPRENDRE	600 €	1 000 €		1 600 €
UOM NATURE & PASSION	900 €			900 €
MALLEMORT POUR TOUS	700 €	1 000 €		1 700 €
LA FRATERNELLE (CHASSE)	1 250 €			1 250 €
LE SOU DES ECOLES LAIQUES	750 €	1 000 €	500 €	2 250 €
PECHEURS TRANQUILLES	765 €	580 €	580 €	1 925 €
APE	650 €	500 €		1 150 €
APEL (ECOLE ST MICHEL)	250 €			250 €
L'ILE EAU	350 €			350 €
ASSISTANTES MATERNELLES	650 €			650 €
JARDINS DES 2 CANAUX	900 €			900 €
CERCLE DES AMIS REUNIS	1 200 €	750 €	750 €	2 700 €
LA PAROLE AUX CITOYENS	350 €	1 500 €	500 €	2 350 €
LES PIPISTRELLES	350 €			350 €
LE MEDICAL				
LE DON DU SANG	600 €			600 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	600 €	1 000 €		1 600 €
LA CROIX ROUGE	300 €			300 €
SAPEURS POMPIERS	300 €			300 €
BLEU ASSOCIATION DIABETE	500 €	1 000 €		1 500 €
APF		2 000 €		2 000 €
LES EXTERIEURS				
LES JUGES CONSULAIRES	120 €			120 €
SOINS PALIATIFS SALON (ASP)	500 €			500 €
ESPOIR 13 (don d'organes)	150 €			150 €
FRATERNITE SALONAISE	500 €			500 €
SOLIDARITE PAYSANE	1 000 €			1 000 €
SECOURS POPULAIRE	120 €			120 €
LA CHAUMIERE	1 000 €			1 000 €
INSTITUT PAOLI CALMETTE	260 €			260 €
AUTRE REGARD SUR LE CANCER	260 €			260 €
LES RESTOS DU CŒUR	500 €			500 €
TOTAL	85 495 €	21 410 €	4 910 €	111 815 €

09 Convention d'objectif avec la crèche « Auceau »

*Ne prennent pas part au débat ni au vote Mme TIBALDI et M. RAMERO

Le décret du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, prévoit la signature d'une convention à passer avec toute association qui reçoit une subvention municipale supérieure à 23 000 euros. Cette convention fixe les modalités d'utilisation des subventions et rappelle les obligations de contrôle qui découlent de fonds publics.

L'association la crèche « les Auceau » est une association Mallemortaise ayant pour mission d'assurer l'accueil collectif régulier et occasionnel des enfants de 3 mois à 4 ans

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 24 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (**sans la procuration Emmanuelle AZARD**), Julien BONINO, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

Approuve l'attribution d'une subvention de **115 000 €** à l'Association Les Auceau pour l'année 2021 ;

Approuve la Convention d'Objectif prise entre les deux parties ;

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal 2021 au compte 6574, chapitre 65.

10 Convention d'objectif avec l'Office de Tourisme

*Ne prend pas part au débat ni au vote Mme Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD)

Le décret du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, prévoit la signature d'une convention à passer avec toute association qui reçoit une subvention municipale supérieure à 23 000 euros. Cette convention fixe les modalités d'utilisation des subventions et rappelle les obligations de contrôle qui découlent de fonds publics.

L'association vise à promouvoir l'information touristique et transmettre des actions d'animation locale, à défendre et à mettre en valeur les richesses naturelles et patrimoniales de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 25 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

Approuve l'attribution d'une subvention de **84 888 €** à l'Association Office du Tourisme de Mallemort, pour l'année 2020 ;

Approuve la Convention d'Objectif prise entre les deux parties ;

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal 2021 au compte 6574, chapitre 65.

11 Convention d'objectif avec l'association « Vivons ensemble »

Le décret du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, prévoit la signature d'une convention à passer avec toute association qui reçoit une subvention municipale supérieure à 23 000 €.

Cette convention fixe les modalités d'utilisation des subventions et rappelle les obligations de contrôle qui découlent de fonds publics.

L'association « Vivons Ensemble » est une association Mallemortaise ayant pour but initial de d'encourager l'innovation et les actions d'éveil au développement rural.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

Approuve l'attribution d'une subvention de **89 000 €** à l'Association Vivons Ensemble pour l'année 2021 ;

Approuve la Convention d'Objectif prise entre les deux parties ;

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal 2021 au compte 6574, chapitre 65.

12 Prêt à usage avec Bio Tope

Prêt à usage avec l'association BIO TOPE Basse Durance sur le point de vente agricole parcelle communale A 779 située QU le Coup Perdu. La commune a reçu une demande en date du 08/12/2020, de Mme AGARD, membre de l'association BIO TOPE Basse Durance, relative à la distribution de paniers agricoles à ses adhérents **tous les lundis soirs**, pour la **totalité de l'année 2021**. Ce prêt est consenti à titre gracieux et aux conditions fixées dans la convention. Il convient de formaliser entre l'association et la commune de Mallemort un prêt à usage, à titre gracieux et aux conditions fixées dans la convention.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Sylvain CASTAGNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

Autorise Mme le Maire à signer le prêt à usage entre l'Association BIO TOPE Basse Durance et la commune de Mallemort.

13 Prêt à usage avec EARL St Vincent

Prêt à usage avec M. CHABERT Laurent – EARL DOMAINE ST VINCENT sur le point de vente agricole parcelle communale A 779 située QU Le Coup Perdu. Ce prêt est consenti à titre gratuit et aux conditions fixées dans la convention afin de lui permettre de disposer du point de vente agricole les **vendredis, samedis et dimanches**, aux côtés de M. JANSON, **du 01/02/2021 au 31/05/2021**.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Sylvain CASTAGNE

Mme le Maire informe que M PLATON a adressé 3 amendements sur les rapports 13 et 14 et les soumet au vote :

➤ Proposition d'amendement n°1

Par 23 voix contre : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

Par 6 voix pour : Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

A la Majorité des membres, l'amendement n°1 est rejeté.

➤ Proposition d'amendement n°2

Par 25 voix contre : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER).

Par 2 voix pour : Armelle ANDREIS, Thierry PLATON.

A la Majorité des membres, l'amendement n°2 est rejeté.

➤ Proposition d'amendement n°3

Par 25 voix contre : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER).

Par 2 voix pour : Armelle ANDREIS, Thierry PLATON.

A la Majorité des membres, l'amendement n°3 est rejeté.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 25 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER).

Par 1 voix contre : Thierry PLATON

Par 1 Abstention : Armelle ANDREIS

Autorise Mme le Maire à signer le prêt à usage entre M. Laurent CHABERT et la commune de Mallemort.

14 Prêt à usage avec M. JANSON

Prêt à usage avec M. Cyprien JANSON sur le point de vente agricole parcelle communale A 779 située QU Le Coup Perdu. Ce prêt est consenti à titre gratuit et aux conditions fixées dans la convention afin de lui permettre de disposer du point de vente agricole les **vendredis, samedis et dimanches**, aux côtés de M. Laurent CHABERT, du **01/02/2021 au 31/05/2021**.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Sylvain CASTAGNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 25 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER).

Par 1 voix contre : Thierry PLATON

Par 1 abstention : Armelle ANDREIS

Autorise Madame le Maire à signer le prêt à usage entre M. Cyprien JANSON et la commune de Mallemort.

15 Classement de la parcelle A 1000

La parcelle A 1000 correspond au chemin d'accès au parc des Deux Canaux depuis l'avenue des Alpines ainsi qu'à la voie d'accès au projet d'habitat participatif. Juridiquement, cette parcelle fait partie du domaine privé de la commune. Afin de garantir un accès de manière pérenne au parc, à la fois pour les habitants du projet d'habitat participatif mais aussi pour les utilisateurs du parc, il est nécessaire de classer cette voie dans le domaine public communal.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Vincent DAVAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

Précise que le classement de la parcelle A1000 dans le domaine public de la voirie communale ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ce chemin qui restera ouvert à la circulation publique,
Demande le classement de ce chemin, correspondant à la parcelle A1000, dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,
Demande que le futur tableau de classement des Voies Communales intègre cette parcelle,
Autorise Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tout acte et pièces s'y rapportant.

16 Dénomination de voie.

Dénomination d'une voie *Chemin des Collines Blanches* (zone ouest du village). Cette dénomination a été acceptée par la Poste.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Françoise CHEROUTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

Dénomme la voie *Chemin des Collines Blanches* comme présentée ci-dessus,
Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

17 Création d'emplois saisonniers pour 2021

Chaque année, pendant la période estivale, la commune de Mallemort constate des besoins saisonniers, de par l'accroissement de certaines activités (gestion de la piscine et des animations principalement) et les congés des agents permanents.

Les services techniques accueilleront 24 emplois pour une période d'environ une semaine.

Pour la piscine, sont nécessaires :

- 3 emplois de maîtres-nageurs (grade d'éducateur des APS 1^{er} grade échelon 8 IB478 IM415)
- 4 emplois de surveillants de baignade (grade d'éducateur des APS 1^{er} grade échelon 6 IB431 IM381)
- 2 emplois de caissier / coordonnateur piscine (grade Adjoint Administratif, 1^o échelon, IB354)
- 30 emplois d'agents d'accueil aux vestiaires de la piscine (grade Adjoint Technique, 1^o échelon IB354)
- 2 emplois d'agent technique pour l'entretien des bassins, plages et entretien des vestiaires (grade Adjoint Technique, 1^o échelon, IB354)

Pour les autres services, les besoins sont les suivants :

- 3 emplois d'agent d'accueil à la médiathèque (grade Adjoint Administratif, 1^o échelon, IB354)
- 2 emplois d'agents polyvalents aux services techniques festivités (grade adjoint technique, 1^o échelon, IB354)

[Mme le Maire informe que M PLATON a adressé un amendement sur ce rapport et le soumet au vote :](#)

- Proposition d'amendement sur la Création d'emplois saisonniers

Par 26 voix contre : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER).

Par 1 voix pour : Thierry PLATON

A la Majorité des membres, l'amendement est rejeté.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Bruno LAQUAY), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Emmanuelle AZARD), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN (+ procuration Marie DUCHER), Thierry PLATON.

Autorise Madame le Maire à recruter des agents non titulaires pour les besoins présentés ci-dessus ;
Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de 2021.

- Communication des décisions du Maire
- Questions diverses

La séance est levée à 21h45